



Académie de Toulouse

Education Physique et Sportive

18 MAI 2020

PROTOCOLE DE

REPRISE

SCOLAIRE - EPS

CADRAGE NATIONAL

**RECOMMANDATIONS
PRATIQUES**

**PISTES
PEDAGOGIQUES**

**PRESENTIEL ET
DISTANCIEL**

**L'AS ET LE
DISPOSITIF 2S2C**



**Région académique
OCCITANIE**

académie
Toulouse



**INSPECTION
PEDAGOGIQUE
REGIONALE EPS**

ipr@ac-toulouse.fr

<https://disciplines.ac-toulouse.fr/education-physique-et-sportive/>

**RECOMMANDATIONS A L'ATTENTION DES ENSEIGNANTS D'EDUCATION
PHYSIQUE ET SPORTIVE AFIN D'ASSURER LA REPRISE DES COURS D'EPS EN
PRESENTIEL A PARTIR DU LUNDI 18 MAI 2020, TOUT EN MAINTENANT UNE
CONTINUTE PEDAGOGIQUE POUR LES ELEVES NON PRESENTS
PHYSIQUEMENT DANS LES COLLEGES, LYCEES GENERAUX, TECHNOLOGIQUES
ET PROFESSIONNELS**

La reprise des activités scolaires en présentiel est un moment important et sensible, qu'il convient de bien préparer collectivement au sein de l'équipe EPS, en relation avec la direction de l'établissement. Les préconisations de la [circulaire de reprise](#) sont maintenant connues de tous et prêtes à être appliquées.



I- PROTOCOLE SANITAIRE : [protocole sanitaire collèges et lycées](#)

Toutes les préconisations de ce guide sont à lire et à prendre en compte, nous désirons mettre en avant celles qui concernent spécifiquement les activités sportives (pp. 37 et 38) :

« (...) En cas de recours à des installations extérieures à l'établissement dont le fonctionnement est autorisé, elles devront répondre aux prescriptions du présent protocole.

Activités sportives

- Limiter la pratique aux seules activités physiques de basse intensité si la distanciation physique propre aux activités sportives n'est pas possible. La distanciation doit être de 5 mètres pour la marche rapide et de 10 mètres pour la course.
- Afin de s'affranchir de l'utilisation des vestiaires, demander aux élèves de venir en tenue de sport dès le matin.
- Neutraliser les douches des vestiaires.
- Proscrire les jeux de ballon, les sports de contact et les sports collectifs.
- Proscrire l'utilisation de matériel sportif pouvant être manipulé par tous (ou réserver uniquement les manipulations à l'enseignant) ou assurer une désinfection régulière adaptée.
- Utiliser uniquement du matériel individuel et personnel (pas de prêt de matériel collectif) ou assurer une désinfection régulière adaptée.
- Privilégier les activités extérieures lorsque la météo le permet.
- Privilégier des parcours sportifs individuels permettant de conserver la distanciation physique. (...) »



II- RECOMMANDATIONS PRATIQUES



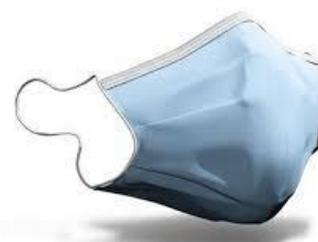
Installations sportives : dresser la liste des espaces disponibles, et pour chacun définir les activités possibles ainsi que les modalités d'application des règles de distanciation sociale et des supports de communication (affiches) : balisage des zones individuelles, règles de circulation, ...

Déplacements : en cas de déplacements vers des installations sportives, il convient d'organiser la mobilité du groupe afin que les élèves respectent les règles de distanciation physique tout au long du cheminement, en toute sécurité. Un protocole de déplacement sera établi, en accord avec l'équipe de direction.



Groupe d'élèves : le nombre d'élèves maximum par classe est fixé à 15 par la circulaire de reprise. Ce nombre pourra être réduit au regard du profil des élèves, de l'activité support et de l'espace disponible.

Port du masque : « Le port du masque grand public est obligatoire dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation risque de ne pas être respecté. » Concernant la pratique d'activités physiques, le port du masque n'est pas judicieux car il limite les flux respiratoires et il peut rapidement être souillé ; par contre il est indispensable de bien respecter les règles de distanciation (5 mètres pour la marche, 10 mètres pour la course). Ainsi en fonction des situations, il appartiendra aux enseignants d'apprécier la possibilité pour les élèves de conserver le masque sans porter atteinte à leur sécurité physique.



Hydratation : chaque élève viendra muni de sa bouteille ou de sa gourde d'eau bien reconnaissable pour son usage personnel exclusif.



IV- ARTICULATION PRESENTIEL / DISTANCIEL

La reprise du 18 mai ne concernant qu'une partie des élèves de 6^{ème} et de 5^{ème}, la grande majorité des élèves du second degré sera donc encore à domicile à cette date. Toutes les initiatives engagées dans le cadre de la continuité pédagogique devront donc être poursuivies tant que tous les élèves ne seront pas revenus dans les établissements. **Une articulation entre les activités en présentiel et en distanciel est donc à prévoir** par l'équipe pédagogique EPS, animée par le coordonnateur EPS.



V- L'ASSOCIATION SPORTIVE ET LE DISPOSITIF SPORT, SANTE, CULTURE, CIVISME (2S2C)

Les rencontres UNSS sont annulées jusqu'à la fin de l'année scolaire, **pour autant l'activité des associations sportives peut reprendre**, dans le respect des consignes sanitaires et sous la responsabilité du chef d'établissement président de l'AS : il s'agira d'adapter la pratique aux nouvelles contraintes afin de proposer aux élèves licenciés des activités dans le prolongement de l'EPS ou d'un type différent.

Le dispositif sport, santé, culture, civisme (2S2C), concernant les activités périscolaires peut se mettre en place avec les acteurs locaux. Il est ouvert à tous les élèves qu'ils aient ou non repris les cours en présentiel. L'AS et les enseignants d'EPS animateurs d'AS pourront être partie prenante de cette organisation.

Toulouse, le 11 mai 2020

Les IA-IPR EPS de l'académie de Toulouse